

Signature de la convention « Vol de métaux »

ERDF – Préfecture de Dordogne – 3 décembre 2013

**Monsieur le Préfet de Dordogne,
Madame la Procureure de la République de Bergerac,
Monsieur le Procureur de la République de Périgueux,
Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique,
Monsieur le Commandant de Gendarmerie Départementale,
Monsieur le Directeur de Cabinet
Mesdames, Messieurs**

J'ai grand plaisir à signer aujourd'hui cette convention entre les pouvoirs publics et ERDF.

Le vol de métaux constitue en effet une préoccupation forte que nous partageons. Notre ambition commune est de conjuguer nos efforts pour lutter plus efficacement contre le vol et le recel de métaux.

ERDF - Electricité Réseau Distribution France – est, je le rappelle, en charge de la distribution d'électricité, basse et moyenne tension sur 95% du territoire national. ERDF exploite, entretient et développe les réseaux de distribution d'électricité pour le compte des collectivités locales, propriétaires de ces réseaux, dans le cadre de contrats de concession de service public.

Notre signature « Et l'électricité vient à vous » témoigne de l'action des femmes et des hommes d'ERDF qui sont présents tous les jours, sur l'ensemble du territoire, afin que l'électricité arrive sans encombre dans chaque foyer et dans chaque entreprise.

Mais si « l'électricité vient à vous », c'est aussi grâce à l'outil industriel qu'est le réseau électrique. Ce réseau irrigue l'ensemble du territoire, et est en permanente adaptation pour accompagner le développement économique de la Dordogne et améliorer la qualité de l'électricité sur le département.

En Périgord, ERDF exploite et entretient ainsi 24 600 kilomètres de lignes électriques auprès de 265 600 foyers et entreprises et assure la maintenance de 22 postes sources (poste de transformation haute tension en moyenne tension).

Chaque année, nous faisons malheureusement le constat de vols de métaux sur le département et dans toute la France. Ces vols de métaux (principalement du

cuivre), portent atteinte à nos missions de service public puisqu'ils génèrent des interruptions de fourniture auprès des foyers et constituent évidemment des troubles à l'ordre public.

Les vols qui nous impactent sont de plusieurs natures :

1. **Vols sur les réseaux sous tension**, qui privent d'alimentation nos clients et qui mettent très gravement en péril la sécurité des contrevenants.
2. **Vols sur nos ouvrages en construction**
3. **Vols dans les enceintes des Postes Sources**
4. **Vols sur les sites de travail ERDF**

Pour illustrer mes propos, **je citerai quelques chiffres** :

- En 2012 en Dordogne, plus de 3 kms de réseaux électriques 4 fils ont été dérobés (10 dossiers différents avec dépôt de plainte). Soit 12 kms de fils de cuivre pour un poids total de 1 tonne et demi de cuivre.
- En 2013, 4 kms de réseaux électriques 4 fils ont été dérobés (12 dossiers différents avec dépôt de plainte). Soit 16 kms de fils de cuivre pour un poids total de 2 tonnes de cuivre.

Au-delà du vol du cuivre qui est évidemment inadmissible, ERDF doit réaliser des dépannages pour les clients privés d'électricité suite à ces vols et reconstruire le réseau électrique basse tension en câble torsadé. Ce qui représente, pour 2012 et 2013, un préjudice global de plus de 250 000 euros, auquel il faut bien évidemment ajouter les nuisances subies par nos clients, privés de courant jusqu'à ce que les équipes techniques d'ERDF aient pu procéder à la réparation.

Cette convention de partenariat entre, d'une part, les services de la Préfecture, les services de Gendarmerie et de Police et, d'autre part, ERDF va permettre de renforcer la collaboration déjà étroite entre nos services respectifs.

Un certain nombre de mesures sont ainsi prévues dans cette convention pour lutter efficacement contre les vols et recels de métaux :

- La désignation d'un interlocuteur privilégié dans chacun de nos services. Pour ERDF, c'est Alexandre ZAUG ici présent qui sera votre interlocuteur privilégié,
- ERDF communiquera la liste des chantiers sensibles, en plus de la liste des 7 sites sur lesquels ERDF est implanté : Périgueux, Boulazac, Bergerac, Sarlat, Nontron, Mussidan et Montignac ; nous restons naturellement à votre écoute pour échanger des informations spécifiques,
- ERDF vous remet également un catalogue avec un descriptif des objets les plus fréquemment volés afin que les services de Police et de Gendarmerie puissent repérer plus facilement ces matériaux,
- Nous allons également intervenir auprès de nos entreprises prestataires partenaires afin de les sensibiliser à la sécurisation de leurs entrepôts.

ERDF bénéficie en retour de l'expertise et de l'expérience des gendarmes et des forces de police en matière de sécurisation des sites, afin de sensibiliser ses personnels et ses prestataires.

Nous pouvons donc nous féliciter, Monsieur le Préfet, une nouvelle fois de la collaboration étroite entre les services de l'Etat et ERDF sur ce dossier sensible.

La convention que nous signons aujourd'hui avec vous, vise à pérenniser cette coopération et la bonne coordination de nos efforts dans la lutte contre le vol et le recel des métaux.

Je vous remercie de votre attention.